



« Revalorisation » des enseignants et enseignantes : comme prévu, c'est le retour du travailler plus pour perdre moins !!

COMMUNIQUÉ

Le ministère a communiqué, ce matin à travers une grille détaillée, le processus de revalorisation des enseignant·es. La CGT Éduc'action n'est, hélas, pas surprise des propositions. C'est avant tout un message adressé aux personnels titulaires en essayant de les amadouer tandis que le sort des contractuel·les, pourtant si nécessaire au fonctionnement de notre Institution, n'est pas la priorité de la communication ministérielle.

Une revalorisation Socle insuffisante

Tout d'abord, la revalorisation Socle (ou inconditionnelle), celle qui s'applique à tous les échelons, se fait par le biais de la revalorisation des primes ISOE et ISAE (prime suivi des élèves). Cela représente environ à 92€ net, soit de 2,7% à 4,2% dès lors que les agents ont plus de 15 ans d'ancienneté. Cette revalorisation ne rattrape pas, bien sûr, l'inflation de ces derniers mois et correspond donc, in fine, à une perte de pouvoir d'achat qui s'additionne à celle des années précédentes...

Par ailleurs, on assiste inévitablement à un « tassement des grilles ». Quelles sont les perspectives pour un·e jeune collègue qui après 2 ans de carrière dépassera le seuil symbolique des 2000€ (2076€ net soit 1,5 SMIC) et dont le salaire sera, douze ans plus tard, de... 2271€ net (moins de 200 euros d'augmentation en 12 ans) ? Avec une inflation de 6% par an, comme celle que l'on connaît actuellement, ces mesures sont synonymes de perte de pouvoir d'achat. La seule solution qui s'offrirait donc aux collègues pour « perdre moins », serait d'accepter les missions du Pacte.

Un Pacte inégalitaire

Le Pacte se compose de 3 unités possibles avec des valeurs d'unité qui varient en fonction de son échelon. Par exemple, un·e collègue ayant 7 ans d'ancienneté acceptant 3 unités de pacte obtiendra une augmentation de 505 € net /mois alors qu'un ou une collègue ayant 15 ans d'ancienneté et acceptant également 3 unités de Pacte n'aura que 378 € net/mois d'augmentation...

Ne doit-on pas en déduire, qu'un·e enseignant·e donne le meilleur de lui·elle-même à l'échelon 5 et que ses performances diminuent après quelques années d'ancienneté ? C'est absurde !

La différence de gain n'est-elle pas un choix idéologique de la part du ministère ? En effet, l'indice n'aurait, ainsi, plus d'incidence sur le salaire et la notion de progression de carrière serait mise à mal. Une manière de vider de son sens la partie « déroulé de carrière » des statuts et d'inciter à accepter les missions du Pacte.

Nous rappelons que la CGT Éduc'action est farouchement opposée au dispositif du Pacte qui instaure une concurrence entre collègues et met à mal l'égalité femmes-hommes malgré les discours ministériels sur ce sujet. Elle est opposée au principe même de corréliser la revalorisation salariale à du travail supplémentaire. Nous sommes très loin des 10% promis par le candidat Macron ! La moyenne représente ainsi 5,5% d'augmentation de l'aveu même du ministère.

Toutes les enquêtes montrent que les enseignant·es travaillent déjà en moyenne 43H par semaine. Comment accepter 3 unités de Pacte en plus si ce n'est au détriment des conditions de travail et de la qualité du travail avec les élèves ? Ce n'est, en tout cas, pas la vision de l'École que porte la CGT Éduc'action.

La CGT Éduc'action rappelle l'urgence d'une réelle négociation salariale pour toutes les catégories de personnels de l'Éducation nationale.

Montreuil, le 26 avril 2023